AR PREFECTURE
016-200054047-20191219-2019_12_19_09-DE
Reçu le 21/12/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 19
Excusés-Absents : 08
Délégations : 03

Date de Convocation:
11 décembre 2019

Date d'affichage :
11 décembre 2019

Le dix-neuf décembre deux mil dix-neuf à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 décembre 2019, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire**.

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, M. GAULTIER Emmanuel Adjoints,
M. PAULET Didier, M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme FLEURIAU Valérie, M. GANTHEIL Robert, M. GOWLAND James, Mme VICTOR Nathalie, Conseillers Municipaux,

Excusé(e)s / Absent(e)s: M. VIGNAUD Jean-Michel, Mme DUMASDELAGE Chantal, Mme LAFONT Cindy, M. LASCAUX Laurent, M. MASDOUMIER Pascal, Mme NGOMBET BITOO Madeleine, , M. POINTIER Emeric, Mme VIGNAUD Christine,

Délégations : Mme DUMASDELAGE Chantal à M. Jean-Noël DUPRE, M. POINTIER Emeric à M. GUINOT Jean François, Mme VIGNAUD Christine à M. DESBORDES Pierre

Secrétaire de séance : Mme BARRY Marie-Christine

Monsieur Robert GANTHEIL arrive et prend part au vote à partir de la délibération n° 3 : Aménagement du Cœur de Ville, Allées de Blossac et Rue Babaud Lacroze- demande de subventions

---

2019/12/19
N° 09

9 - Environnement - Adoption du Rapport Annuel 2018 sur la Qualité des Eaux du service public

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal, qu'en application du code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable du service public.

Ce rapport rédigé par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Nord Est Charente doit être présenté à l'Assemblée délibérante dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2018. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 20 décembre 2019

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)